Les élus sont élus : mais qu'est-ce qu'un parlementaire fédéral?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1029072

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les élus sont élus
Mais qu'est-ce qu'un parlementaire fédéral?

Tout ce qui est possible n'est pas vraisemblable

Les lampions sont éteints. Les tracts électoraux traînent encore, ici ou là, comme des confetti après la bataille vénitienne; avec le surplus des listes, les membres des bureaux électoraux ont fait provision pour quatre ans de papier de brouillon, et quelques bouilles électorales, format affiches, passeront encore l'hiver, aimablement démodées, sur les panneaux des petits villages où l'on change rarement de «tableaux», si bien qu'il faut six mois avant que la réclame de Persil qui lave plus blanc vienne recouvrir deux magistrats.
Mais qui sont ces élus?
Théoriquement, dès l'âge de vingt ans — sous réserve des incompatibilités — tout Suisse peut être élu au Conseil national. Vous êtes, nous sommes éligible. Certes, la distance est grande entre le droit théorique et la réalité. Pas de quoi s'étonner. Il en va ainsi des choses humaines et divines, où les élus sont moins nombreux que les appelés.
Oui, mais qui sont ces élus? De quoi vivent-ils?
Chaque conseiller touche une indemnité parlementaire, qui ne constitue pas une rétribution pour un emploi à plein temps. La Suisse ignore le professionnalisme parlementaire. On nous dit que nos parlementaires sont des amateurs, comme... nos joueurs de football. Ils ont un métier, et la politique c'est leur sport. Un métier qui permet de siéger trois mois à Berne! Merci beaucoup.
Vous êtes, nous sommes donc éligibles. Mais qui sont les élus?

La composition professionnelle de l'Assemblée fédérale

Il vaut la peine de reproduire une fois encore le tableau de la dernière Assemblée fédérale dressé par M. Jean Meynaud dans son utile ouvrage sur: **Les organisations professionnelles en Suisse** (Payot, 1963). A peu de choses près, ces chiffres sont valables pour les nouvelles Chambres.
Une remarque encore: cet ouvrage a fait peu de bruit. En fait, de tels travaux gênent. Pourquoi? Parce que dans notre régime confidentialiste, toute description prend l'allure d'une critique.
On obtient donc pour les deux Chambres helvétiques le recensement suivant:

Profession	Conseil national	Conseil des Etats
Conseillers d'Etat	21	12
Membres d'un Conseil municipal	18	1
Professeurs, instituteurs	9	—
Autres fonctionnaires (y compris juges)	10	3
Avocats, notaires	21	9
Rédacteurs, journalistes	15	2
Médecins, vétérinaires	3	—
Ingénieurs, architectes	3	1
Fonctionnaires de fédérations et d'associations	36	—
Industriels, commerçants, artisans	15	7
Directeurs d'entreprises industrielles, administrateurs de coopératives	11	1
Employés, ouvriers	7	—
Agriculteurs	25	4
Divers	2	4

Une Chambre au 2e degré

Ce qui frappe, c'est la prédominance des magistrats et des hommes qui exercent dans leur ville ou leur canton une fonction politique ou publique, et l'importance des représentants des associations professionnelles.
Trente-neuf conseillers nationaux étaient déjà des magistrats « locaux »; 109 avaient (ou avaient eu) des liens plus ou moins étroits avec des associations professionnelles.
Ou encore : 22 conseillers nationaux seulement avaient pu accéder à cette fonction sans avoir exercé des charges politiques et publiques antérieures, cette position étant même rigoureusement exceptionnelle au Conseil des Etats (un seul cas). (Meynaud, op. cit., p. 29.)
Il est habituel de qualifier le Conseil des Etats de Sénat. En fait, c'est le Conseil national qui mériterait, déjà, ce titre. Le Conseil des Etats étant alors un Sénat au carré ou, si vous préférez, une Chambre au 3e degré, puisque l'usage se généralise de passer du Conseil national au Conseil des Etats qui représente de plus en plus une ultime ascension dans la carrière législative.
Ainsi l'on voit se conjuguer, en Suisse, deux facteurs: d'une part le semi-professionnalisme politique, qui restreint l'éligibilité et la limite notamment au profit des porte-parole des associations et communautés publiques, et, d'autre part, le fédéralisme, qui multiplie, à l'échelon communal et cantonal, les occasions de gagner un premier titre représentatif.
Le cursus honorum est long. Les risques de faux pas nombreux. Y accèdent les notables, ou sinon il faut devenir un notable pour y accéder. A ce régime, les amortisseurs sont solides.
Ces pratiques sont à la fois cause et effet de notre stabilité politique, qui est telle qu'on peut y envisager sereinement l'avancement à l'âge. Ainsi pour un candidat sérieux, il devient honorable de « sortir des urnes » troisième, deuxième ou, bien sûr, premier des « viennent ensuite ». Dans quatre ans, dans huit ans, avec un peu de persévérance et de chance (décès par exemple d'un mandataire en place), on pourra toucher au but. Et si l'on ne réussit pas, on a tout de même droit au titre d'ex-futur conseiller national.

Où se fait le travail décisif?

L'élu est élu. Ça c'est la vie!
Que fera-t-il? Il découvrira rapidement qu'à l'exception des batailles parfois importantes, mais rares, où chaque voix compte, il est « peu de chose » s'il n'a pas acquis le « standing de parlementaire ». Pourquoi cette nouvelle épreuve, ce nouveau barrage?
Les naïfs croient que le pouvoir d'initiative et de décision appartient aux Chambres. Ceux qui croient en savoir plus long affirment que « cela » se passe dans les séances de commission. Ils se trompent encore. En commission, on ne livre plus que la bataille des marchandages. Le vrai pouvoir s'exerce antérieurement: au stade de la consultation.
Sur ce sujet, M. Meynaud écrit à très juste titre:
« Les auteurs suisses, encore peu nombreux, qui se sont penchés sur ces problèmes, ont tendance à situer au stade de la consultation le point où s'affirme au maximum la puissance des groupes et où se détermine l'issue de la lutte. Sur la base des recherches faites pour la préparation de cet ouvrage, nous inclinons à leur donner raison (la volonté des partis de pénétrer dans la phase pré-parlementaire constituant une preuve supplémentaire de la valeur de cette assertion). » Op. cit. p. 295.
La consultation, c'est celle des grandes associations professionnelles, des groupements intéressés, des syndicats, accessoirement celle des cantons et des partis politiques dont l'avis est requis par les services de l'administration avant toute élaboration définitive d'un projet de loi. Leur avis est déterminant.
Le standing parlementaire consiste donc à pouvoir, en dehors des séances plénières, parler au nom d'une de ces forces habituellement consultées.

Comment acquérir le standing du grand parlementaire

Si vous n'avez pas été préalablement désigné comme représentant d'un de ces groupements, vous pouvez encore acquérir avec patience ces nouveaux titres.
Nouvel élu, ne prenez pas la parole avant une année de rodage; ne faites pas à la tribune de plaisanterie déplacée; préparez de longue main votre candidature à un siège d'une des commissions permanentes. Recherchez les plus prestigieuses (affaires étrangères, par exemple).
Alors, vous pourrez peut-être, grâce à vos qualités, obtenir le « standing politique » par votre influence sur votre groupe et votre parti, ou le « standing économique », si vous avez eu l'occasion de trouver une représentation réelle et, en général, fort bien rémunérée. Vous serez devenu, par exemple, le porte-parole des fabricants de cigarettes.
Alors on vous écoutera au niveau de la consultation. Vous aurez vos entrées au Palais fédéral.

Pour une sociologie politique

Ce n'est là qu'une brève esquisse, mais suffisante pour constater l'insuffisance notoire des travaux qui donneraient une analyse réelle et non pas formelle du fonctionnement de nos institutions. Les professeurs de droit constitutionnel nous font connaître l'étiquette, il est temps de donner la parole aux spécialistes des sciences sociales, qui analyseront le contenu. Il y aurait de nombreuses questions à poser, par exemple:

1. Les usages et les tabous des Chambres à majorité alémanique permettent-ils à des parlementaires romands d'exprimer les nuances et surtout le style de nos courants d'opinion?
2. Peut-on faire une différence de poids entre le parlementaire politique et le parlementaire porte-parole d'un groupe de pression qui souvent reste dans l'ombre (pour le profane, du moins)?

Mais nous aimerions nous arrêter dans cette optique sur un point, tant discuté déjà: l'abstentionnisme, qui une fois de plus a été massif.

Pratique politique suisse et abstentionnisme

La formule traditionnelle des sceptiques, c'est le « à quoi ça sert »! Et la stabilité politique, qui exclut tout changement profond, semble leur donner raison. Les hommes politiques et les militants, eux, rétorquent que plus le fond est stable, plus chaque changement même minime compte; que dans notre régime équilibré on fait de la micro-politique, que les appareils enregistreurs captent chaque oscillation et que par conséquent aucune voix n'est négligeable.
Ils ont parfaitement raison.
Seulement, pour rassembler ses sympathisants, tout parti doit parler un langage de bataille — ou du moins de mobilisation. On appelle ses troupes en vue de futurs affrontements.
Mais ces batailles n'ont lieu que rarement; non par paresse des élus, mais parce qu'elles sont inutiles. A l'avance, il a été tenu compte des forces en présence. A quoi donc servirait l'épreuve de force. Elle ne changerait rien à rien. On peut se limiter aux escarmouches et aux marchandages d'amendements.
Il y eut un temps où les généraux sages mesuraient les forces des deux camps sur le champ de bataille et décrétaient ainsi qui était vainqueur.
C'est l'image de la politique suisse. Une certaine sagesse.
Mais cette méthode de travail échappe à la compréhension du simple citoyen. On a « excité » son ardeur guerrière. Comment pourrait-il comprendre alors qu'on se bat rarement parce qu'on a déjà anticipé sur les résultats inévitables de la bataille?
En effet, le citoyen ignore tout du travail préliminaire de consultation. D'où le sentiment que cela se passe en dehors de lui. Aussi importe-t-il de multiplier et de vulgariser les travaux de sociologie sur les méthodes suisses. Ensuite il sera possible d'innover, de réinventer, d'ouvrir la démocratie helvétique.